

Conseil Municipal de Lalley

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal de Lalley du vendredi 6 mars 2026, convoqué par mail du lundi 2 mars 2026.

Présents : M. Jacques CAUCHARD, M. Jean-François CLAUDE, Mme. Marie-Pierre DRAIN, M. Guillaume GIRAUD , Mme. Marion MICOUD, M. Philippe SIONNEAU, M. Guy ZANARDI, M. Bernd HOFMANN

Absentes : Mme. Sandrina SIMOES – excusée, Mme. Elise CHAFKI, Mme. Myriam PASCAL, Mme. Sandrina SIMOES a donné un pouvoir pour voter lors des délibérations à Mme. Marie-Pierre DRAIN.

Le quorum étant atteint, Mme. la Maire et Présidente du Conseil Municipal ouvre la séance du vendredi 6 mars 2026 à 19h00

Mme La Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire de séance. M. Bernd HOFMANN prend en charge cette tâche.

Mme La Maire demande au Conseil s'il y a des questions ou remarques relatives au compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 17 décembre 2025, ce qui n'est pas le cas. Par vote unanime, sept voix pour, sans abstention ni vote contre, le compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2025 est adopté.

Mme. la Maire fait passer la feuille d'émargements pour cette approbation et la feuille de présence pour le conseil du jour.

Les débats et délibérations relatifs à l'ordre du jour peuvent ainsi commencer. Sur l'ordre du jour sont inscrit les points suivants, qui sont abordés dans l'ordre d'apparition :

- 1/ Convention de servitude Enedis
- 2/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages publics de transport et de distribution d'électricité
- 3/ Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (Clect)
- 4/ Adhésion charte des Ultras de l'A 51
- 5/ Régularisation vente parcelle ZA 135
- 6/ Adhésion au service commun administratif de la communauté des communes

Questions diverses

1/ Convention de servitude Enedis

Dans le cadre de la réalisation de deux bâtiments agricoles sur la parcelle ZD1 à Avers, la production photovoltaïque des locaux nécessite la mise en place d'une armoire de connexion Enedis. Cet équipement doit se situer sur la parcelle AC1, soit le parking à l'entrée du hameau d'Avers, à droite de la route en venant du bourg de Lalley. Une convention entre la commune et Enedis est nécessaire pour permettre l'installation de cet équipement.

Après l'exposé par Mme. la Maire des travaux envisagés et en proposant un endroit précis sur le parking pour l'installation de l'armoire de connexion, suivi d'un court débat, le conseil autorise Mme. la Maire de signer une convention avec Enedis à cette fin..

Proposition votée à l'unanimité, c'est-à-dire neuf votes pour, ni abstention ni vote contre.

2/ Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages publics de transport et de distribution d'électricité

Après l'enfouissement de la ligne HTA en 2025, Enedis est maintenant soumis à une occupation du domaine public. Une indemnité de 153 € / an (pour les communes de moins de 2 000 habitants) est prévu selon les articles R2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Après exposé et débat, le conseil autorise Mme. la Maire à signer cette convention d'occupation du domaine public avec Enedis.

Proposition votée à l'unanimité, c'est-à-dire neuf votes pour, ni abstention ni vote contre.

3/ Approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des charges transférées (Clect)

Depuis la fusion des trois cantons du Trièves et la mise en place de la Communauté des Communes du Trièves, cette dernière est en charge de la compétence « écoles » pour 19 communes. La CCT est rémunérée pour les actions découlant de cette compétence par les communes et en fonction du nombre d'enfants scolarisés.

Depuis la mise en place de ce dispositif, une seule réévaluation avait lieu en 2016, bien qu'une révision aurait dû intervenir tous les trois ans. En décembre 2025, la Clect établit un rapport de réévaluation duquel ressort que la commune de Lalley devrait s'acquitter d'une contribution financière pour les exercices 2026, 2027 et 2028 désormais de 19 383 € au lieu de 22 813 € jusqu'à l'exercice 2025 compris.

La proposition d'approbation du rapport de la Clect est votée à l'unanimité, c'est-à-dire neuf votes pour, ni abstention ni vote contre.

4/ Adhésion charte des Ultras de l'A 51

Dans le cadre des dispositifs pris par les autorités gouvernementales en lien avec la maladie bovine DMC et dans la perspective de l'entrée en vigueur du traité du Mercosur, certains agriculteurs du bassin du Trièves, inquiets des conséquences, ont constitué une association pour mieux faire entendre et défendre leurs intérêts. Cette association est née d'un mouvement se situant en dehors des syndicats agricoles constitués et respecte pleinement le choix de ses adhérents à faire partie ou non d'un des syndicats agricoles actifs.

L'association créée sous le sigle « Ultras de l'A 51 », d'après le modèle d'une association mise en place dans le Sud-Ouest (Ultras de l'A 64) a établi une proposition de charte de partenariat avec les communes et intercommunalités de l'Isère et sollicite la commune de Lalley pour signer cette charte.

Lors du débat des articles de cette proposition de charte, le conseil exprime ne pas comprendre très bien l'orientation et la portée notamment de l'article 2, concernant la « facilitation administrative » dans laquelle devraient s'engager les communes et intercommunalités qui souhaitent signer le document.

En outre, le conseil considère qu'engager en toute fin de mandat la nouvelle municipalité qui sera élue les 15 et 22 mars 2026 dans une démarche vis-à-vis de l'association en quête de la signature de la commune n'est pas opportun.

Les débats aboutissent à la suggestion d'ajourner le vote sur l'adhésion de la commune à ce partenariat afin de pouvoir clarifier les points de la charte qui le nécessitent et ainsi laisser la possibilité à la nouvelle municipalité de se prononcer librement par rapport à cette demande.

Cette proposition d'ajournement a été votée à l'unanimité, c'est-à-dire neuf votes pour, ni abstention ni vote contre.

5/ Régularisation vente parcelle ZA 135

La vente au département de l'Isère de la parcelle ZA 135 a eu lieu en 2020. Le titre de vente n'a toujours pas été établi. Afin de pouvoir l'établir et de pouvoir percevoir le prix de la vente (677 €), il est nécessaire qu'une délibération du conseil municipal concernant la vente soit prise.

La proposition de valider par une délibération du conseil municipal de Lalley cette vente a été acceptée et votée à l'unanimité, c'est-à-dire neuf votes pour, ni abstention ni vote contre.

6/ Adhésion au service commun administratif de la communauté des communes

La Communauté des communes du Trièves souhaite mettre en place un poste de secrétariat administratif commun pour les communes de la CCT. La personne qui devra occuper ce poste aurait notamment deux missions à remplir : accompagner les services administratifs des

communes dans leur fonctionnement par des actions mutualisées et d'instaurer un réseau d'information et d'échange entre les secrétariats des mairies des communes du Trièves.

Lors du débat sur le cadre de fonctionnement de ce nouveau poste, il s'est avéré que de nombreuses questions nécessitent éclaircissement (par exemple concernant la répartition du travail du poste au profit des 27 communes ou la teneur du rôle d'animation d'un échange entre les secrétariats des mairies impliquées). Il paraissait également opportun de ne pas engager la commune de Lalley, devant la perspective des élections municipales imminentes, en toute fin de mandat dans le sens de la proposition de la ComCom.

La proposition d'ajourner la décision et de redébattre et éventuellement délibérer après la mise en place de la nouvelle municipalité issu de l'élection des 15 et 22 mars 2026 a été votée à l'unanimité, c'est-à-dire neuf votes pour, ni abstention ni vote contre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme. la Maire a clos la séance du Conseil Municipal de Lalley du 6 mars 2026 à 20h10.

La séance du conseil municipal du 6 mars 2026 a été la dernière du mandat qui s'achèvera avec les élections des 15 et 22 mars 2026. Mme la Maire tient à remercier les conseillers pour le travail accompli depuis les dernières élections de 2020 et de 2022.

La Maire,

Marie-Pierre DRAIN

le secrétaire de séance

Bernd Hofmann